

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

Raison d'être

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a été mise sur pied pour regrouper et renforcer les activités de surveillance des mesures de protection des consommateurs dans le secteur financier sous réglementation fédérale et diversifier les activités liées à l'éducation des consommateurs et à la littératie financière. Les Canadiens disposeront ainsi de l'information et des compétences financières dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées et participer activement au marché financier et contribuer à l'améliorer.

Rôle et mandat

L'ACFC est un organisme fédéral établi en vertu de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* (Loi sur l'ACFC). Elle remplir les rôles énoncés aux paragraphes 3(2) et 3(3) de la Loi sur l'ACFC.

Paragraphe 3(2)

L'agence a pour mission :

- a) de superviser les institutions financières et les organismes externes de traitement des plaintes pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables, ainsi qu'à toutes conditions imposées par le ministre ou tous engagements exigés de sa part en vertu d'une loi mentionnée à l'annexe 1 relativement à la protection des clients des institutions financières ou à toutes instructions données par celui-ci en vertu de la présente loi;
- b) d'inciter les institutions financières et ces organismes à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions, conditions, engagements et instructions visés à l'alinéa a);
 - (b.1) d'inciter les institutions financières à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre leurs codes de conduite volontaires en vue de protéger les intérêts de leurs clients; de rendre ces politiques et procédures accessibles au public ainsi que les engagements publics pris par ces institutions en vue de protéger ces intérêts;
- c) de surveiller la mise en œuvre des codes de conduite volontaires adoptés par ces institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients, de rendre ces codes accessibles au public et de surveiller les engagements publics pris par les institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients;
- d) de sensibiliser les consommateurs en ce qui a trait aux obligations des institutions financières et des organismes externes de traitement des plaintes découlant des dispositions visant les

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

consommateurs qui leur sont applicables et à toute question liée à la protection des consommateurs de produits et de services financiers;

- e) de favoriser, en collaboration avec les ministères, sociétés mandataires ou organismes fédéraux ou provinciaux, les institutions financières et les organisations de consommateurs ou autres, la compréhension des services financiers et des questions qui s'y rapportent;
- f) de surveiller et d'évaluer les tendances et questions qui se dessinent et qui peuvent influer sur les consommateurs de produits et services financiers;
- g) de collaborer avec les intéressés au développement et au soutien d'initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, coordonner ses activités avec les leurs.

3(3)

Elle a également pour mission :

- a) de superviser les exploitants de réseaux de cartes de paiement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement et de ses règlements;
- b) d'inciter les exploitants de réseaux de cartes de paiement à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement et de ses règlements;
- c) de surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par les exploitants de réseaux de cartes de paiement et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics qu'ils ont pris concernant leurs pratiques commerciales à l'égard des réseaux de cartes de paiement;
- d) de sensibiliser le public en ce qui a trait aux obligations des exploitants de réseaux de cartes de paiement au titre des codes de conduite volontaires ou au titre de la Loi sur les réseaux de cartes de paiement. »

Présentation

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), selon la comptabilité d'exercice.

Les présents états financiers trimestriels n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

Modèle de financement de l'ACFC

L'ACFC recouvre ses coûts au moyen de plusieurs sources de revenus. Les activités de l'ACFC sont principalement financées par les cotisations que lui versent les entités financières qu'elle surveille, en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou de leur volume de transactions.

Les états financiers trimestriels ci-joints reflètent l'autorisation légale de l'ACFC de dépenser les cotisations et autres recette en vertu du paragraphe 13(2) de la Loi sur l'ACFC et de toute autre autorisation accordée par le Parlement et exercée par l'ACFC. L'ACFC reçoit des crédits annuels de cinq millions de dollars en vertu du paragraphe 13(3) de la Loi sur l'ACFC pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intervenants à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens et coordonner ses activités avec les leurs. Ce financement est présenté au titre du financement public dans l'État des résultats et le montant est conforme aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor et y est assujetti.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

Examen des faits saillants financiers : résultats depuis le début de l'exercice

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015 s'élèvent à 11 503 980 \$, en baisse de 678 310 \$ (5,57 %) par rapport à la même période à l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable aux dépenses liées aux services professionnels, qui ont diminué de 1 295 720 \$ par rapport à la même période de l'exercice précédent. Une partie de la baisse a été compensée par l'augmentation de 794 738 \$ des coûts liés aux ressources humaines.

Les dépenses liées aux services professionnels pour l'exercice 2014-2015 comprenaient un montant de 1 038 800 \$ consacré à la réalisation de l'Enquête canadienne sur les capacités financières. Cette enquête est effectuée une fois tous les cinq ans; elle n'a donc pas eu lieu à l'exercice 2015-2016, ce qui explique la baisse des dépenses liées aux services professionnels.

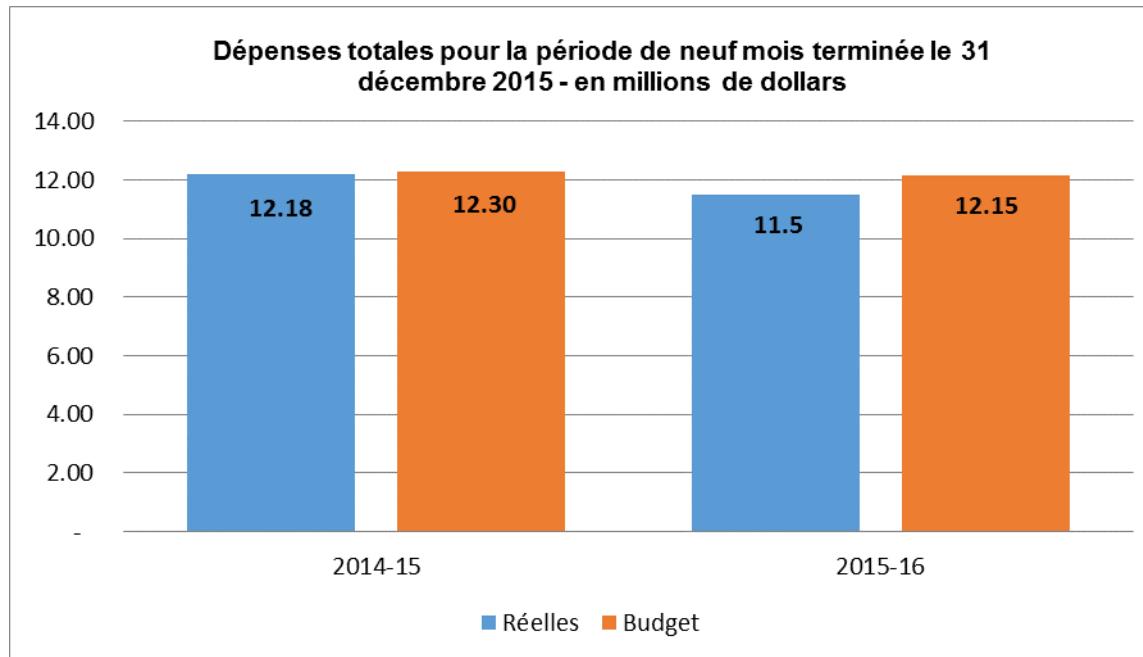
Les coûts liés aux ressources humaines ont augmenté de 794 738 \$ (10,89 %) en raison d'embauches visant à pourvoir des postes vacants et de nouveaux postes, surtout dans le bureau de la chef du développement de la littératie financière; la plupart des embauches ont eu lieu en fin d'exercice 2014-2015. La hausse des coûts s'explique aussi par la réorganisation menée au cours du présent exercice. La croissance planifiée de la rémunération des employés, conformément à leurs conditions d'emploi, a aussi contribué à l'augmentation des coûts.

Les frais d'hébergements ont chuté de 55 649 \$ (8,63 %) par rapport à la même période en 2014-2015, en grande partie à cause de la réduction en frais d'amortissement pour les améliorations locatives qui sont maintenant entièrement amorties. L'amélioration des modalités du bail reconduit en septembre 2014 a aussi contribué à la baisse des frais.

Les dépenses de déplacements ont diminué de 106 357 \$ par rapport à l'exercice précédent; la différence est attribuable aux dépenses liées à la conférence sur la littératie financière organisée en novembre 2014 et aux déplacements connexes. Cette conférence a lieu tous les trois ans.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de 9 mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015 se chiffrent à 11 503 980 \$, soit 94,66 % des dépenses budgétisées pour cette période. À pareille date l'exercice précédent, 99,02 % du budget avait été dépensé. L'écart de 649 164 \$ par rapport au budget est principalement dû à des dépenses de publicité prévues dont l'approbation se faisait toujours attendre en date du 31 décembre 2015.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015



Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

Examen des faits saillants financiers : résultats trimestriels

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015 s'élèvent à 4 122 675 \$, une réduction de 72 986 \$ (1,74 %) par rapport à la même période à l'exercice précédent. La baisse des dépenses de déplacements et des dépenses liées aux services professionnels explique la différence.

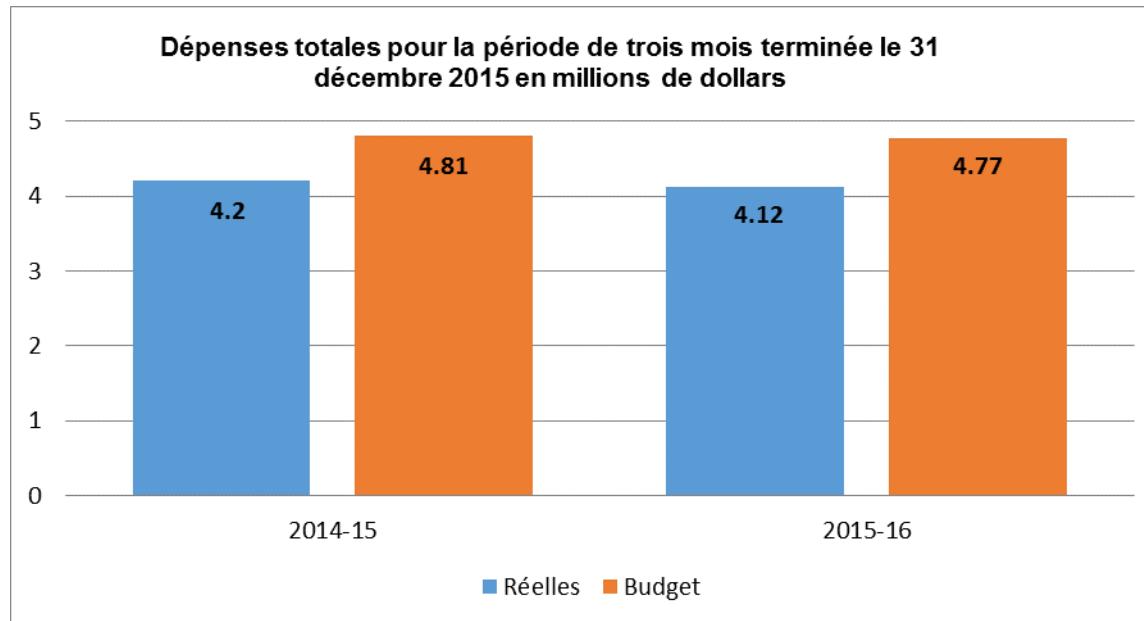
Pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015, les dépenses liées aux services professionnels de l'ACFC représentent 539 737 \$, une diminution de 360 025 \$ par rapport à la même période en 2014-2015. Les coûts avaient été plus élevés en 2014-2015 en raison de l'Enquête canadienne sur les capacités financières, qui n'a pas été menée en 2015-2016.

Les coûts liés aux ressources humaines ont augmenté de 398 539 \$ (15,67 %) en raison d'embauches visant à combler des postes vacants et de nouveaux postes, en particulier dans le bureau de la chef du développement de la littératie financière; la plupart des embauches ont eu lieu pendant le deuxième semestre de l'exercice 2014-2015. L'augmentation reflète aussi les coûts liés à la réorganisation de 2015-2016 et la croissance planifiée de la rémunération des employés conformément à leurs conditions d'emploi.

Les dépenses de voyage pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015 représentent 58 954 \$, une réduction de 103 317 \$ par rapport à la même période à l'exercice précédent. L'écart est dû aux frais de déplacement liés à la conférence sur la littératie financière qui a eu lieu en novembre 2014.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015 s'élèvent à 4 122 675 \$, soit 86,38 % des dépenses budgétisées pour la période; à la même date l'exercice précédent, 87,20 % du budget prévu avait été utilisé. L'écart de 650 116 \$ par rapport au budget en date du 31 décembre 2015 s'explique par des délais dans l'approbation et l'exécution de contrats prévus de publicité et de services professionnels.

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015



Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

Financement public

Outre les revenus provenant des cotisations que les entités financières qu'elle surveille lui versent en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou de leur volume de transactions, l'ACFC a reçu des crédits parlementaires de 5 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (5 millions de dollars en 2014-2015) pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intervenants à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens et coordonner ses activités avec les leurs. Pendant la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 décembre 2015, l'ACFC a utilisé 2,59 millions de dollars de ces crédits (3,26 millions de dollars en 2014-2015).

Risques et incertitudes

Risques globaux et répercussions sur les états financiers

Les risques globaux résultent de conditions, d'événements, de circonstances, de mesures ou d'une absence de mesures susceptibles de nuire à la capacité de l'ACFC d'atteindre ses objectifs et de mettre ses stratégies à exécution. Le risque d'entreprise est plus général que le risque d'anomalies importantes dans les états financiers. Les risques globaux pourront avoir des conséquences financières et, par conséquent, un effet sur les états financiers.

Gestion du risque d'entreprise

Le contexte dans lequel l'ACFC exerce ses activités présente un éventail de risques susceptibles de nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Bon nombre de ces risques sont omniprésents, mais la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs de l'ACFC varie selon la conjoncture économique et financière ainsi que le contexte du secteur des services financiers et son incidence sur les consommateurs de produits et services financiers. L'exécution du mandat de l'Agence dépend de la capacité de celle-ci de recenser, évaluer, prioriser et élaborer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les domaines où son exposition au risque est la plus élevée.

Contextes économique et industriel et cadre de surveillance

L'ACFC exerce ses activités dans un marché financier changeant, qui offre des produits financiers de plus en plus complexes et de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Dans certains cas, les régimes de réglementation peuvent avoir de la difficulté à suivre le rythme de ces changements rapides.

L'Agence doit continuer à déterminer les répercussions de ces changements, être prête à agir avec diligence et rester souple. L'ACFC doit également veiller à rester au courant des tendances et des faits nouveaux ainsi que des échanges tenus au pays et à l'échelle internationale pour

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les périodes de trois et de neuf mois qui se sont terminées
le 31 décembre 2015

tirer le meilleur parti des possibilités qui en découlent, tout en gérant les risques pour garantir la réalisation de son mandat.

Risques externes

Capacité de remplir son mandat et diversité des influences extérieures

Pour faire avancer les principales composantes de son programme de littératie financière et de la stratégie nationale pour la littératie financière, l'ACFC s'appuie largement sur un réseau diversifié de partenaires et d'intervenants des secteurs public, privé et à but non lucratif et cherche à créer des alliances solides, stratégiques et crédibles. Chaque partenaire ou intervenant a ses propres intérêts et objectifs, qui peuvent être différents de ceux de l'Agence. L'ACFC continuera de définir des critères de partenariat pour l'élaboration de programmes et elle maintiendra des méthodes optimales pour garantir la réalisation de buts communs.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés. Veuillez vous reporter à la note 14 des états financiers pour obtenir une analyse complète des risques financiers auxquels l'ACFC est exposée.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement important au chapitre des activités, du personnel et des programmes durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015.

Approbation par la haute direction

Approuvé par

Lucie M.A. Tedesco
Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Brigitte Goulard
Commissaire adjointe
Dirigeante principale des finances

Le 29 février 2016